

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2013

INDÉPENDANCE DE L'EXPERTISE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT ET
PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 650)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 35

présenté par
M. Roumegas

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« qui ont été ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.